

XXIV. *Voulons au surplus que tous nos Edits, Ordonnances, Réglemens, Déclarations ; auxquels Nous n'avons point dérogé par notre présent Edit, soient observés selon leur forme & teneur.*

Si donnons en Mandement, &c.

Mr. le Chancelier étant ensuite monté vers le Roi, agenouillé à ses pieds pour recevoir ses ordres, descendu, remis en sa place, assis & couvert, a dit :

M E S S I E U S.

” Il manquoit encore quelque chose aux vûes bienfaisantes du Roi, & ses Peuples attendoient une nouvelle preuve de sa bonté, ou plutôt un nouveau trait de sa justice. Des Tribunaux Supérieurs leur offroient dans le sein des Provinces même des moyens d’assurer leurs propriétés ; mais les ressources contre l’inégalité dans la répartition des impôts & contre les abus dans leur perception, étoient toujours loin d’eux : ils avoient à gémir & du mal même & de la lenteur, souvent de l’inutilité du remède. Des conflits de Jurisdiction arrêtoient les réclamations des contribuables. Sa Majesté les affranchit aujourd’hui de ces malheureuses entraves : Elle va par cette opération ranimer le courage de ses Peuples, & rendre à l’industrie tout son ressort & toute son activité. ”

Ensuite le Roi finit par ces mots : *Vous venez d’entendre mes intentions ; je veux qu’on s’y conforme. Je vous ordonne de commencer vos fonctions Lundi : mon Chancelier ira vous installer aujourd’hui. Je défends toute délibération contraire à mes volontés & toutes représentations*